

## DEC192388DRH

### Décision portant nomination de M. Frédéric CAMPS aux fonctions de chargé de mission

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

M. Frédéric CAMPS, ingénieur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction des ressources humaines, du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet d'apporter une expertise des technologies de l'information au sein du service Systèmes et Traitement de l'Information (SSTI-DRH).

Pour l'exercice de cette mission, M. Frédéric CAMPS demeure affecté au laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes, UPR 8001, situé à TOULOUSE (31000), 7 avenue du Colonel Roche.

##### Article 2

Du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 décembre 2020, M. Frédéric CAMPS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Occitanie Ouest.

##### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

#### CNRS

##### Direction des ressources humaines

3 rue Michel-Ange

75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 45 35

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)



Fait à Paris, le 11 septembre 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT

